



**Cellule de coordination avec le milieu communautaire**

**20 octobre 2020\_19<sup>e</sup> conférence téléphonique**

Synthèse des informations transmises et des échanges entre les organismes communautaires, le Service régional des activités communautaires et de l’itinérance et la Direction régionale de santé publique.

<b>Sujets</b>	
<b>Mot de bienvenue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Véronique s’excuse pour l’entrée d’agenda tardive de la rencontre d’aujourd’hui.</li> </ul>
<b>Lecture et adoption de l’ordre du jour</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les rencontres auront lieu de 15h15 à 16h et non de 15h30 à 16h30 comme c’était le cas jusqu’à maintenant (réponse à une question d’une participante).</li> </ul>
<b>Situation épidémiologique à Montréal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une certaine stabilité à Montréal est observée depuis une semaine, voire une diminution des cas. Plusieurs éclosions sont présentes dans les milieux de travail et les résidences privées pour aînés (RPA). La situation est sous contrôle, mais reste fragile. Les RPA et CHSLD sont surveillés de près.</li> <li>• Une diminution du dépistage et une augmentation de cas positifs sont observées et surveillées dans certains quartiers.</li> <li>• Les participants sont invités à consulter le site web de la DRSP (santé Montréal) pour une mise à jour quotidienne du nombre de cas.</li> </ul>
<b>Recommandations intérimaires au palier 4 – Alerte maximale (zone rouge) pour les organismes communautaires de la région de Montréal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les recommandations ont été formulées par la DRSP en attendant un document officiel du Ministère visant les organismes communautaires.</li> <li>• Le document a généralement été bien reçu par les organismes. La clarté du document et la marge de manœuvre décisionnelle laissée aux organismes sont appréciées. Certains auraient quand même apprécié une liste plus précise d’activités permises ou non.</li> <li>• La question des activités de loisir reste toutefois à éclaircir. Il est rare qu’une activité soit considérée seulement comme du loisir. Dans cette optique il n’est pas évident de savoir ce qui peut être maintenu ou non.</li> <li>• Certains groupes préfèrent garder leurs activités en présentiel, ils trouvent cela essentiel.             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dans ce cas, il faut demeurer vigilants en ce qui concerne les mesures préventives (EPI et autres), car plusieurs éclosions ont lieu en milieu de travail.</li> </ul> </li> </ul>

<p><b>Équipements de protection individualisés (EPI)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En date du 20 octobre, 465 organismes sont inscrits au processus de distribution d'ÉPI. Plusieurs organismes s'ajoutent à toutes les semaines.</li> <li>• <b>Accès pour les nouveaux organismes communautaires</b> : pour les organismes <b>admis au PSOC</b>, écrire à <a href="mailto:soutien.epi-oc.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca">soutien.epi-oc.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca</a> , afin de prendre rendez-vous pour l'évaluation des besoins en EPI. Pour les organismes <b>non-admis au PSOC</b>, communiquer avec le CIUSSS du territoire respectif afin de prendre rendez-vous pour l'évaluation des besoins en EPI.</li> <li>• Lors d'une <b>éclosion</b>, l'organisme ou la brigade communique avec l'équipe des EPI pour les organismes communautaires et inscrire <b>ÉCLOSION</b> dans l'objet du courriel afin d'attirer rapidement notre attention.</li> <li>• <b>Trousse d'urgence pour les organismes communautaires</b>: ces troussees seront remises aux organismes offrant des services d'hébergement. Les EPI dans cette trousse seront complémentaires à ceux distribués hebdomadairement.</li> <li>• Pour toutes questions relatives aux ÉPI, nous vous invitons à les transmettre à l'adresse de courriel suivante: <a href="mailto:soutien.epi-oc.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca">soutien.epi-oc.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca</a></li> <li>• En vue de la période des fêtes, l'équipe des EPI du CIUSSS aimerait connaître le fonctionnement des organismes (fermetures, vacances, etc.) afin de planifier l'approvisionnement. Hélène va envoyer un courriel aux regroupements à ce sujet.</li> <li>• Au sujet des blouses, une participante avait compris lors de la 1ere vague qu'elles étaient disponibles pour des soins d'hygiène ou d'alimentation. Les blouses sont maintenant disponibles seulement en cas d'éclosion, y-a-t-il eu un changement? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Selon les directives ministérielles pour l'ensemble des organismes communautaires et celles plus spécifiques aux ressources de répit en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique, aucune ne recommande le port d'une blouse. Aussi, le document de l'INSPQ recommande le port de la blouse seulement lorsque les travailleurs de la santé sont en contact avec un cas suspecté ou confirmé de COVID-19. Cette indication de port de blouse ne figure que dans le tableau "MESURES À APPLIQUER en présence d'un cas suspecté ou confirmé" (p.6) et non dans le tableau "MESURES À APPLIQUER à titre préventif en tout temps" (p.3 et 4).</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Suivi de la rencontre du 8 octobre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Exemption de port du masque/couvre-visage dans les transports collectifs</b> Un courriel a été envoyé à la STM pour rappeler que les chauffeurs ne peuvent exiger auprès d'un client une preuve d'exemption du port du couvre-visage. Voici la réponse de la STM :  <i>Investigation faite, nous n'avons pas de plaintes clients ou d'incidents répertoriés à la salle de contrôle qui vont dans le sens de ce qui est écrit en bas. Cependant, nous allons faire un rappel à nos chauffeurs qu'en aucun cas le chauffeur ne doit exiger un document qui atteste l'exemption du port du couvre-visage. Nous allons leur rappeler de suivre la procédure habituelle, à savoir contacter la salle de contrôle en cas d'embarquement d'un usager non exempté et n'ayant pas de couvre-visage.</i></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Trajectoires prioritaires pour le dépistage d'intervenants communautaires</b> Un courriel a été envoyé à la personne désignée, dès que la réponse viendra elle sera communiquée aux participants.</li> </ul>
<p><b>Questions ou commentaires des participants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors de l'envoi de directives, besoin de documents officiels en pièces jointes, avec logo. Plus facile d'utiliser et transmettre les informations que si elles sont écrites dans le corps d'un courriel. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Précision : la DRSP ne peut transmettre de documents officiels tant que la situation n'est pas entérinée au Ministère. D'où l'appellation « recommandations intérimaires ».</li> </ul> </li> <li>• Besoin que les entrées d'agenda soient envoyées d'avance.</li> <li>• La mention quant aux locaux communautaires a été appréciée dans le document des recommandations.</li> <li>• Il y a eu quelques tensions entre certains organisateurs communautaires et des organismes communautaires, qui avaient des interprétations différentes des recommandations. La marge de manœuvre pour les organismes est appréciée, mais cela devrait être concerté. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ce point sera ramené à la prochaine rencontre avec les brigades des CIUSSS (qui a lieu le jeudi matin à chaque semaine).</li> </ul> </li> <li>• Suivi quant aux groupes qui occupent des locaux d'arrondissements? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un suivi est en cours, ce point a été communiqué au Centre de coordination des mesures d'urgences (CCMU), qui l'a fait parvenir aux arrondissements.</li> </ul> </li> <li>• Préoccupations quant au démantèlement des tentes du RAPSIM et du réseau autochtone. Une demande d'avis quant aux impacts du démantèlement a été formulée à la DRSP en juin, quel est le suivi? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un suivi sera fait auprès du CCMU et de l'équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses qui travaillent sur ce dossier.</li> </ul> </li> <li>• L'accès au dépistage SIDEP pour les ITSS est-il maintenu? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un suivi sera fait auprès des coordonnateurs de santé publique.</li> </ul> </li> <li>• Pour toute question ou commentaire, s'adresser à Véronique par courriel.</li> </ul>
<p><b>Prochaine rencontre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mardi 27 octobre, 15h15 à 16h</li> </ul>

20201021\_préparé par Florence Déplanche, Direction régionale de santé publique, en collaboration avec le Service régional des activités communautaires et de l'itinérance/Direction des services généraux et partenariats urbains au CCSMTL